6.8

Offres publiques

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Celestica Inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 29 octobre 2012 concernant l'offre publique de rachat de Celestica Inc. pour un montant de 175 000 000 $ US au comptant, d'au plus 25 000 000 de ses actions à droit de vote subalternes, à un prix de rachat d'au moins 7 $ US et d'au plus 8 $ US l'action.

L'offre expire le 3 décembre 2012, 17 h (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1973692

Décision n°: 2012-FS-0209

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.